

VENDREDI 17 JANVIER À 19H LES VŒUX DU MAIRE dans la salle des fêtes

Vivre ensemble à Sonchamp



www.sonchamp.fr

NOUVEAUX HORAIRE MAIRIE
ouverture les 1^{er} et 3^e samedis de chaque mois : 7 & 21 déc.

Laissez vos articles, petites annonces... sur la boîte mail : journal.sonchamp@gmail.com

Editorial de Mme Ysabelle May-Ott - Maire de Sonchamp

Dans cet éditorial nous avons souhaité faire un nouveau point d'étape sur les actions entreprises et celles à venir sur la commune, à la suite des inondations.

Ce compte rendu a été établi par Marie-Alice Lesage, adjointe à la voirie.

La commune a récemment connu des pluies diluviales les 9-10 et 22-23 octobre, touchant particulièrement cinq sites, dont Greffiers, l'entrée du centre-bourg par le chemin de la Genetière, la rue des Vallées, Chatonville, La Butte des Bordes et La Hunière. Cette situation s'inscrit dans un contexte plus large, celui d'une année 2024 marquée par une pluviométrie exceptionnelle, ayant enregistré plus de deux fois la normale en seulement un an. Les sols étant gorgés d'eau et l'empêchement de l'entretien des fossés aggravant la situation, la Mairie et le Conseil Municipal ont décidé d'agir rapidement sur le terrain.

Parmi les actions entreprises, on note le curage exceptionnel d'une partie du fossé à Chatonville, le rehaussement du chemin de la Vallée aux Mouches à La Hunière par la société Colas pour ralentir le ruissellement des eaux, ainsi que la réparation d'un collecteur rue des Chênes Secs à La Hunière début décembre. Des demandes ont également été formulées pour remettre en état un déversoir sur une parcelle agricole et pour le curage de certains réseaux de canalisation d'eaux pluviales. En parallèle, la mairie prévoit de mettre à disposition des administrés touchés des sacs de sable pour se prémunir contre les inondations, ainsi que d'acheter des boudins de protection pour renforcer les retenues d'eau.

Ces mesures sont une première réponse à la situation, mais la Mairie souhaite approfondir la réflexion avec des acteurs spécialistes et propriétaires, pour concevoir des projets durables qui pourront offrir des solutions pérennes contre de futures inondations. Une réunion étant prévue en décembre à l'initiative de la sous-préfecture, nous aurons l'occasion d'exposer notre situation au regard des inondations dans la démarche d'étude globale qui nous sera sans doute proposée.

Bien que cette fin d'année ait été difficile pour certains, nous tenons malgré tout à vous souhaiter de joyeuses fêtes de fin d'année. Que ces moments de partage et de chaleur vous apportent réconfort et espoir pour l'année à venir.

BULLETIN D'INFORMATION - DÉCEMBRE 2024 - N°420

Responsable de la rédaction : Ysabelle May-Ott, maire de Sonchamp

Comité de rédaction : Alain Resnier, Catherine Jarri, Sabrina Chaudesaignes et Richard Naze

Accueil : lundi, mardi, jeudi et vendredi 8h30-12h/16h-18h. Samedi 9h-12h

Tél. 01 34 84 41 08 - mairie@sonchamp.fr



GALETTE DES ROIS INTERGÉNÉRATIONNELLE À SONCHAMP !

Comité des fêtes de sonchamp
Officiel

VENEZ PARTAGER UN MOMENT CONVIVIAL
le 12 janvier 2025 !

De 15h30 à 17h30 à la salle des fêtes

RESERVATION AVANT LE 22 DECEMBRE
AU 06.60.79.81 OU PAR MAIL : [APE.SONCHAMP@GMAIL.COM](mailto:ape.sonchamp@gmail.com)



ERRATUM - BULLETIN DE NOVEMBRE 2024

- Sur le mot du maire, il fallait lire 1200 mm / m² = 1200 litres d'eau au m² et non 1,2 l au m².
- Le compte rendu du conseil municipal était celui du 12 septembre 2024 et non du 12 octobre 2024. Dans ce journal vous trouverez le compte rendu du conseil du 10 octobre 2024.

CONSTITUTION D'UNE RÉSERVE CITOYENNE

En raison des inondations et des catastrophes naturelles qui sévissent sur notre commune, nous réitérons notre demande de constituer une réserve citoyenne capable d'aider les Sonchampois.

Cette liste de personnes bénévoles permettra de mettre à jour notre PCS (Plan Communal de Sauvegarde).

Si vous pouvez donner un peu de votre temps inscrivez-vous directement à la mairie par mail à : mairie@sonchamp.fr



AMRF

Association des Maires Ruraux de France

A l'occasion de la Journée Internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes du lundi 25 novembre, l'Association des Maires Ruraux des Yvelines (AMR 78) a décidé de mettre en ligne une vidéo où des élus femmes et hommes, ruraux et urbains, soutiennent, en chanson, la lutte contre les violences intrafamiliales.

Voici le lien pour regarder cette vidéo : https://actu.fr/societe/en-video-et-en-chanson-ces-elus-des-yvelines-s-engagent-contre-les-violences-intrafamiliales_61912952.html

Sous la houlette du Directeur Artistique de La Chouette, Tony BASTIAN tous les élus engagés ont chanté « Résiste » de France GALL et cette chanson illustre la volonté de ces élus yvelinois d'être des partenaires engagés et des acteurs majeurs de la lutte contre ces violences.

Parallèlement, ce même jour, la commune de Sonchamp a affiché la banderole créée par l'AMR 78 l'an dernier au fronton de la mairie.

Infos mairie

Compte-rendu sommaire CONSEIL MUNICIPAL du 10 oct. 2024

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 SEPTEMBRE 2024

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'Unanimité ADOPTE le procès-verbal rédigé par Frank POULON, secrétaire de séance du conseil du 12.09.2024.

DÉMISSION D'UN ADJOINT

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal, par lecture de son courrier, de la démission de M José VEIGA pour raisons personnelles.

Considérant la démission de M. José VEIGA, 2^e Maire-Adjoint acceptée par M le sous-préfet en date du 01.10.2024, Considérant que M. José VEIGA ne souhaite pas rester à son poste de conseiller municipal, Considérant que la décision a été prise de ne pas le remplacer, les autres adjoints sur la liste remontent d'un rang.

La démission étant acceptée, l'ordre de la liste, est présentée ci-dessous.

Ysabelle MAY OTT	Maire	Patrick CLERIN	conseiller municipal
Antoine LOPEZ	1er adjoint	Luc JANOTTIN	conseiller municipal
Richard NAZE	2 ^e adjoint	Alain RESNIER	conseiller municipal
Catherine JARRI	3 ^e adjoint	Marie de Cuverville	conseiller municipal
Marie-Alice LESAGE	4 ^e adjoint	David VALLEE	conseiller municipal
Claude LE SCIELLOUR	conseiller municipal	Sabrina CHAUDESAIGUES	conseiller municipal
Danièle LESBATS	conseiller municipal	Eugénie NASSAR	conseiller municipal
Isabelle VOVAN	conseiller municipal	Christophe TETARD	conseiller municipal
Frank POULON	conseiller municipal	Marie-Jeanne RAYNAUD	conseiller municipal

DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT À LA DÉFENSE

Patrick CLERIN est élu conseiller communautaire suppléant à la CART en remplacement de José Veiga à l'unanimité (en attente de confirmation Mme OLIVEIRA)

Considérant la démission de M José VEIGA, adjoint et correspondant à la Défense,

Considérant la nécessité de la remplacer, afin de veiller à la désignation d'un correspondant Défense.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'Unanimité, DÉSIGNE Frank POULON pour être correspondant à la défense.

DÉLIBÉRATION CONCERNANT LA SIGNATURE DE LA CONVENTION ORANGE – RECYCLAGE DES MOBILES

Madame Le Maire, propose la mise en place d'une charte via la société de téléphonie Orange pour la récupération des téléphones mobiles anciens ou usagés. Orange mettra une boîte en mairie pour collecter des téléphones portables usagés qui seront démontés, recyclés en France ou réutilisés. En parallèle une filière de récupération identique sera créée en Afrique, créant des emplois. Ces téléphones seront à leur tour acheminés vers la France pour y être recyclés, créant d'autres emplois en France. Orange garantit la destruction des données qui pourraient rester en mémoire dans les mobiles.

Considérant que cette solution apporte un service supplémentaire aux habitants

Considérant que cette proposition permet la création d'emploi en France et en Afrique

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A la majorité, (2 voix CONTRE – 5 abstentions)

AUTORISE Mme Le Maire à signer la convention.

ADMISSION EN NON-VALEUR

Madame le Maire indique au conseil municipal qu'un état des restes à recouvrer a été établi par le trésorier payeur de Rambouillet. A la date du 23.09.2024, le montant présenté s'élève à 294,36 € pour des dettes concernant des particuliers ou des entreprises. Toutes les recherches et les recouvrements possibles ont été infructueux.

Vu la demande établie par le comptable public en date du 23 septembre 2024, Considérant que l'état présenté des dettes est irrécouvrable, Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'Unanimité,

ACCEPTE l'admission en non-valeur proposée ci-dessus pour un montant de 294,36 euros.

PRECISE que cette opération constitue une dépense de fonctionnement et que les crédits nécessaires ont été identifiés au budget 2024 en section de fonctionnement.

DÉLIBÉRATION AUTORISANT L'ORDONNATEUR À ADMETTRE EN NON-VALEUR SUR SIMPLE DÉCISION LES CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES UNITAIRES INFÉRIEURES À 100 EUROS

Madame le Maire rappelle aux élus que par délibération N°2020-07/05 du 3 juillet 2020 le conseil municipal a délégué, pour la durée du mandat, un certain nombre d'attributions limitativement énumérées à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Elle ajoute que, dorénavant et afin de faciliter la mise en œuvre de la procédure des admissions en non-valeur pour les créances de faible montant et recentrer les travaux de l'assemblée sur les créances significatives, la loi

Infos mairie

Suite du Compte rendu sommaire du CONSEIL MUNICIPAL du 10/10/2024

autorise la délégation de la décision d'admission en non-valeur à l'exécutif local dans la limite d'un seuil maximal légal à 100 euros (article 173 de Loi N°2022-217 du 21 février 2022 et décret N° 2023-523 du 29 juin 2023)

Madame Le Maire propose au conseil municipal, d'ajouter cette attribution à la liste des délégations consenties en 2020.

Entendu l'exposé de Madame Le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de confier à Madame le Maire, pour la durée du présent mandat, une nouvelle attribution prévue par la Loi et libellée comme suit :

D'admettre en non-valeur les titres et recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à 100 euros.

DÉLIBÉRATION CONCERNANT LA PARTICIPATION DES AGENTS POUR LES REPAS

Madame Le Maire, rappelle aux membres du Conseil municipal que certains agents qui travaillent dans les écoles bénéficient de la gratuité des repas à la cantine. Les avantages en nature sont traditionnellement définis comme des biens ou des services fournis ou mis à disposition du salarié par l'employeur, soit gratuitement, soit moyennant une participation inférieure à leur valeur réelle, ce qui permet à l'intéressé de faire l'économie de tout ou partie des frais qu'il aurait dû supporter à titre privé.

L'avantage en nature « repas gratuit » n'est pas autorisé.

Vu l'arrêté du 10 décembre 2002 relatif à l'évaluation des avantages en nature en vue du calcul des cotisations sociales,

Vu la circulaire interministérielle DSS/DFSS/5B/2003/07 du 7 janvier 2003 relative à la mise en œuvre et à l'évaluation des avantages en nature en vue du calcul des cotisations de sécurité sociale et des frais professionnels déductibles pour le calcul des cotisations de sécurité sociale,

Vu la circulaire ministérielle du 19 août 2005,

Vu le bulletin des Impôts n°10 du 3 février 2012, Séance du 27 juin 2022 3 Objet : 39 - Modalités d'attribution de l'avantage en nature repas au personnel communal

Vu la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique,

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 16 juin 2022

Le Conseil municipal, A l'unanimité,

- Approuve les modalités d'attribution de l'avantage en nature repas au personnel communal (ATSEM, agent de restauration et agent d'animation), décrites ci-dessus ;

- Précise que le montant de référence pour le calcul de cet avantage en nature évoluera conformément au montant annuel défini par l'URSSAF ;

- Charge Madame Le Maire de faire appliquer cette délibération.

DÉLIBÉRATION CONCERNANT LA CONVENTION DE VOIRIE AVEC LA CART

Madame Le Maire, indique que la convention qui lie la commune à Rambouillet Territoires pour les interventions de voirie arrivera à échéance le 30 avril 2025. Cette convention permet d'avoir des tarifs attractifs par groupement de commande.

Vu la convention constitutive du groupement de commande qui a pour objet de permettre à ses membres de mutualiser la passation des marchés relatifs à leurs besoins de travaux d'entretien et d'aménagement divers sur les voiries communales,

La Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires est favorable au renouvellement de ce processus de mutualisation pour la procédure de marché, propose une nouvelle adhésion des communes qui le souhaitent au regard de la signature d'une nouvelle convention explicitant les conditions d'adhésion.

Considérant la volonté d'adhérer au groupement de commandes, en vue du choix de l'entreprise qui assurera ces prestations, à compter du 1^{er} mai 2025 et jusqu'au 30 avril 2026 avec possibilité offerte à chaque membre de reconductions annuelles des marchés pour une durée maximale de 4 ans,

Considérant la désignation de Rambouillet Territoires comme coordonnateur du groupement, qui sera chargé de procéder à l'organisation de la procédure de choix du titulaire, ainsi qu'à signer et notifier celle-ci au nom de l'ensemble des membres constituant le groupement, Considérant la possibilité de la commune de solliciter l'assistance technique du service voirie de Rambouillet Territoires. Les membres du groupement qui auront saisi ce service s'engagent à régler à Rambouillet Territoires le montant relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage, les coûts inhérents à ce service sont décrits dans l'article 9 de la convention d'adhésion, Considérant le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes pour entretien et aménagement divers sur les voiries et service d'assistance technique de Rambouillet Territoires dans le cadre des travaux de voirie,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DONNE son accord sur ce projet de groupement de commande,

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes relativ à la réalisation de travaux d'entretien et d'aménagement divers sur les Transcom, les voiries communales et structures communautaires,

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes, PRÉCISE que la coordination du groupement sera assurée par Rambouillet Territoires, FIXE le montant maximum annuel des travaux réalisables sur la commune :

- 400 000 € HT.

CHARGE Monsieur/Madame le Maire de signer la convention telle, qu'annexée à la présente délibération, avec la communauté d'agglomération Rambouillet Territoires et les autres membres du groupement constitué.

PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA MISSION LOCALE

Présentation faite par Richard Naze

En 2023, 922 jeunes de 16 à 25 ans ont été pris en charge sur 10 lieux d'accueil. 23 jeunes étaient de Sonchamp dont 10 pris en charge pour la première fois.

La Mission Locale aide les personnes inscrites que ce soit pour de la réinsertion professionnelle, de l'aide au logement, à la santé, à la mobilité, ou accéder à un emploi avec un parcours individualisé.

Les recettes en 2023 étaient de l'ordre de 972 231 euros et les dépenses de 971 320 et en 2024, le budget primitif a été voté à hauteur de 962 473 euros, à l'équilibre en recettes et en dépenses.

Les sources de financement proviennent des subventions de l'Etat, France Travail, de la Région et des Communes.

DÉLIBÉRATION CONCERNANT LE RÈGLEMENT DES SORTIES PÉRISCOLAIRES

Madame Le Maire indique que le 1er septembre, un directeur de centre a été nommé sur la structure de Sonchamp.

Il souhaite organiser des sorties ce qui oblige à voter un avenant au règlement déjà voté afin de cadrer les activités. Le règlement suivant a donc été proposé et est soumis au vote.

RÈGLEMENT SORTIE ALSH

Tout au long de l'année, le centre de loisirs souhaite organiser des sorties le mercredi et vacances scolaires.

Cela nécessite une organisation transparente et précise afin que chacun puisse inscrire son enfant en toute connaissance de cause.

Cadrage :

Le directeur de l'accueil définit en amont le nombre de places qui sera déterminé par le lieu et l'activité spécifique (piscine, bowling, cinéma, laser-game, sortie culturelle, autre...).

Pour toute inscription à une sortie, le dossier administratif doit être complet et validé en mairie.

La fiche sanitaire doit être renseignée correctement. Si un PAI est mis en place, il doit être complet et fourni en amont.

Suite du Compte rendu sommaire du **CONSEIL MUNICIPAL** du 10/10/2024

La réservation auprès du directeur doit être faite au plus tard le mercredi précédent la sortie.
S'il reste des places le jour même alors l'inscription sera possible, faute de quoi l'enfant ne participera pas à cette sortie, il pourra disposer de la sortie suivante.
Si la sortie amène les deux encadrants élémentaires à sortir, les enfants restants iront en maternelle sous la surveillance du personnel encadrant.
Lorsque la sortie se déroulera sur la journée, une information sera faite au préalable pour le pique-nique.
Pour les PAI alimentaires, au même titre que le déjeuner, les parents fourniront le pique-nique de leur enfant, conservé dans une glacière mobile.
Si une réservation est faite mais que l'enfant ne vient pas, (sauf certificat médical), il ne sera plus prioritaire sur les inscriptions des sorties à venir.
Si une sortie demandait une participation financière supplémentaire due à un cadre spécifique, le règlement ne serait pas remboursé (sauf certificat médical).
Le respect des horaires est primordial afin de réaliser chaque sortie, c'est pourquoi à l'heure du départ énoncé, le groupe n'attendra pas.
L'absence à la sortie concernée due à un retard divers déterminera, au même titre que l'absence non justifiée (sans certificat médical) une impossibilité de participer aux prochaines sorties, sauf si des places restent à pourvoir.
Il appartient aux parents d'être ponctuels pour récupérer leur(s) enfant(s) aux horaires indiqués en amont.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'importance de mettre en place un règlement concernant les sorties du centre de loisirs, Considérant la proposition faite par l'équipe du centre de loisirs
Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'Unanimité, Charge Madame Le Maire de faire appliquer ce règlement

DÉLIBÉRATION CONCERNANT LES CHARGES DU LOGEMENT 59 RUE ANDRÉ THOME

VU les dépenses allouées à l'année sur le logement, Considérant qu'il est préférable d'échelonner les dépenses des charges qui se déclinent pour l'utilisation du fioul, la taxe d'ordures ménagères et l'entretien de la chaudière
Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'Unanimité, DECIDE que la provision de charges est fixée à 100 euros par mois **PRECISE** que d'autres charges pourraient être ajoutées en cas de modification de chauffage ou taxes de l'état, **PRECISE** qu'en fonction de l'utilisation, la somme pourra être révisée lors d'un prochain conseil municipal.

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la bonne gestion de ce dossier.

AVENANT AU RÈGLEMENT DE LOCATION DU CHAPITEAU

Sur le règlement actuel du chapiteau les conditions d'annulation ne sont pas indiquées. Aussi il est proposé d'ajouter au même titre que pour la salle des fêtes :
En cas de désistement du locataire, l'acompte de 30% pourra être reversé en cas d'annulation au plus tard 1 mois avant la date de manifestation ou en cas de force majeure (décès, hospitalisation...).

La mairie se réserve le droit d'annuler toute réservation en cas de force majeure. En cas de défaillance de la commune, d'impératif administratif ou autres cas, aucun dédommagement ne pourra être exigé de la part du locataire, le remboursement des sommes versées sera effectué.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A la majorité, (2 voix contre qui souhaitaient une annulation à 2 mois) **AUTORISE** Madame le Maire à modifier le règlement du chapiteau.

QUESTIONS DIVERSES - COMMISSIONS ET SYNDICATS

• Voirie/terrains

Point inondations du 9 octobre 2024 :

- Sur le site de la méthanisation : un pompage est en cours.
Une alerte météo a été reçue en mairie dès le 8 octobre, confirmé le 9 à 10h35. La CART nous a informés qu'ils ne pouvaient pas prêter de matériel car ils n'ont pas de stock. Leur rôle est de centraliser les infos et de faire le lien pendant la gestion de la crise.

Les Services techniques ont été mobilisés ainsi que les services administratifs jusqu'à 23h. Pompiers et gendarmes en alerte mais impuissants à pomper pendant la pluie.

Certains hameaux ont été plus touchés que d'autres. Un tour de la commune a été fait par Mme Le Maire avec en support MA LÉSAGE sur La Guépière, M de CUVERVILLE sur Chatonville, et R NAZE et A LOPEZ sur La Hunière et le bourg.
La Hunière est le hameau qui compte le plus de maisons sinistrées rue Jean Pierre Wimille et rue des chênes secs, sous-sols et habitations inondés. La vanne dans les champs était bien fermée. En revanche, le bassin de rétention du Val de Briquesart était sec.

Sur Greffiers l'eau s'est déversée hors des champs vers 20h. Les services techniques ayant fait des tournées sur la commune à plusieurs reprises, Greffiers ne présentait pas dans la journée de dégâts et, les riverains ne se sont pas fait connaître en mairie. Dans l'impasse c'est une butte de terre qui bloque l'eau. Il faut la creuser pour ne pas bloquer l'eau. Remerciements aux différents services et personnes mobilisées.

Illiwap a été le moyen de communication utilisé afin d'informer la population en temps réel de l'état des routes et des conduites à tenir. Il est important pour les habitants de télécharger cette application.

Un groupe électrogène et des pompes ont été prêtées par la commune et entre habitants. Une solidarité s'est mise en place entre bénévoles qui ont pu aider à nettoyer les habitations des sinistrés.

Rencontres avec une population désemparée.
Mme Le Maire a fait une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle auprès de la préfecture. Pour information il est tombé 15 jours de pluie en une journée. Environ 70 mm/m² relevés sur la commune. Les champs déjà gorgés d'eau n'ont pas pu absorber toute cette eau.

Le préfet et le sous-préfet sont venus sur la commune le 10 octobre pour rencontrer les sinistrés de la Hunière.

M Larcher, président du Sénat, a appelé pour prendre des nouvelles. La croix rouge est venue aider sur le hameau de la Hunière, ainsi que les pompiers pour des opérations de pompage ainsi que les gendarmes.

La mairie se renseigne auprès du SITCOM pour mettre en place une benne pour les habitants. M POULON ajoute que les sinistrés doivent voir avec leur assurance en amont pour savoir si les habitants peuvent jeter et prouver sur photos par exemple. Il a été noté des incivilités d'automobilistes qui, malgré des routes barrées et inondées ont forcé le passage en déplaçant les signalisations en place (barrières, panneaux d'information...) sans les remettre. Cette pratique est très dangereuse.

- Curage des fossés : Un devis a été signé mais la CUMA ne cure pas lorsqu'il pleut, ni en hiver. Il y a un problème également pour récupérer la terre. Un agriculteur propose de curer gracieusement les fossés à Chatonville vu les précipitations. Une réflexion est faite pour l'évacuation de l'eau à Chatonville..

• Événements/ réunions :

- Réunion avec Batigère et la Foncière Vallée de Chevreuse lundi prochain pour faire un point sur la situation des logements. Le conseil municipal demande des preuves réelles sur les raisons des retards de livraison.

- La prochaine brocante a lieu dimanche.

• Divers :

- Modification ouverture de la mairie les samedis 1 et 3 ; pas de changement sur les horaires des personnels donc pas de présentation au Comité Social Territorial. Mise en place dès le 1er octobre.

- Le Comité Social Territorial a donné un accord favorable pour l'embauche de 2 agents à temps partiel, pour la coordination du réseau bibliothèque.

- Synthèse des pompiers 2023 à disposition en mairie.

- Rapport 2023 SEY 78- ENEDIS à disposition en mairie.

- Depuis 7 octobre le transport scolaire respecte les nouveaux horaires de l'école. Transdev et IDF mobilité ont pu constater sur place et rencontrer les familles, accompagnés de Rambouillet Territoires et de Madame le Maire ce même matin.

Madame le maire vous répond...

Madame le maire répond à certains questionnements sur l'action de la mairie vis-à-vis des zones touchées par les inondations.

Pourquoi ne communiquons-nous pas davantage et n'avons-nous pas déjà organisé de réunion publique ?

La communication générale sur les actions de la mairie s'est faite à plusieurs reprises par Illiwap et par le journal communal. Nous avons aussi répondu personnellement aux messages d'administrés et d'associations. Mais communiquer prend du temps et nous avons fait le choix de travailler pour faire avancer les dossiers et être sur le terrain quasi quotidiennement ; plutôt que de rester devant nos ordinateurs à rédiger des comptes rendus.

Pour rappel nous ne travaillons pas seuls. Même si les inondations nous placent en première ligne aux côtés des habitants, la commune n'aura jamais les moyens financiers ni humains pour résoudre seule le gravissime sujet des inondations.

Alors nous travaillons avec Rambouillet Territoires, avec les services de la Gemapi, avec la DDT, avec la Préfecture. Il y a eu plusieurs réunions de terrain qui ont permis à de nombreuses reprises d'être au plus près des habitants et d'échanger de vive voix.

Une réunion de travail est prévue en sous-préfecture et j'ai sollicité un prochain rendez-vous avec le Président Larcher.

Après ces nécessaires phases préparatoires d'échanges et de questionnements, nous pourrons organiser des réunions publiques par secteurs, les thématiques n'étant pas identiques sur la commune.

Où en sommes-nous des décisions prises pour le hameau de la Hunière, qui a eu le plus grand nombre de maisons touchées ?

Alors que des propositions évoquées par la DDT seront peut-être plus pérennes mais demanderont des années d'études avant leur mise en place ; nous avons fait le choix de répondre à l'urgence de façon rapide et concrète.

- Après plusieurs visites sur le terrain, Rambouillet Territoires, nous a fourni de la grave afin de rehausser le chemin du Bois Guerre et de faire obstacle à l'eau du champ situé juste derrière. Sa mise en place a été réalisée mercredi 20 novembre par la société Colas, et financée par la commune pour un budget de 3919,39€.
- De son côté, Rambouillet Territoire va financer des travaux qui seront entrepris tout début décembre à l'entrée de la rue des Chênes Secs pour supprimer un rétrécissement existant dans le réseau.
- Des demandes et des relances ont été faites auprès de l'agriculteur propriétaire du champ dans lequel se trouve le déversoir de l'ouvrage dont la canalisation est réduite. Il s'est engagé à le dégager au plus vite afin qu'il fonctionne sans entrave et retrouve sa fonction initiale comme prévue en 1994.
- La vanne de la route d'Epinville a été remise en fonction et est sous la surveillance de la commune qui gère son fonctionnement.

Quels sont les retours des habitants sur ces actions ?

Le Hameau de la Hunière a été le plus touché mais il est également celui qui concentre le plus notre attention depuis le 9 octobre dernier. Sonchamp Environnement est un partenaire habituel de la commune. Une nouvelle association de riverains est en cours de création. Ils seront nos interlocuteurs et seront les relais entre la mairie et les habitants. Nous avons déjà travaillé ensemble de façon tout à fait constructive.

Mais nous regrettons que certains aient choisi des stratégies beaucoup plus véhémentes vis-à-vis de la mairie pensant nous maintenir sous pression. Que ce soit par mails, échanges téléphoniques, ou en s'immisçant de façon tout à fait illégale dans les actions de la mairie ; à ceux-ci je réponds que ces comportements sont contreproductifs car nous ne nous sentons pas aidés mais harcelés.

Je répète ici que nous comprenons votre désarroi et vos angoisses face à ces inondations répétitives. Nous nous employons à traiter et répondre au mieux à votre détresse, sur tous les secteurs des hameaux et du Bourg.

Nous sommes à vos côtés pour vous accompagner et maintenir le dossier de ces inondations en haut de la pile sur les bureaux de nos partenaires. Nous avons fait au plus vite pour les mobiliser, ils ont tous répondu présent autour de nos différentes problématiques.

Oui, nous avons choisi des actions plus modestes mais plus rapides à mettre en place, car si personne n'a aujourd'hui le pouvoir d'empêcher la pluie de tomber, on peut espérer que les actions conjuguées de chacun pourront limiter son impact sur nos habitations et nos vies.

Cela passe aussi par la confiance.



ICI NOUS LUTTONS CONTRE LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES

Les violences physiques, psychologiques, verbales, matérielles, économiques et cyber-violences sont punies par la loi ainsi que les menaces et humiliations.

You avez des droits quelque soit votre situation personnelle.

50% des féminicides ont lieu en milieu rural.

Notre commune se mobilise en élisant une **Élue Rurale Relais de l'Égalité** pour :

être à l'écoute des victimes de la violence, les accompagner vers des structures adaptées et assurer un suivi de toute procédure enclenchée à la suite des violences.

À SONCHAMP

votre Élue Relais de l'Égalité est **Catherine JARRI** joignable par mail ccas@sonchamp.fr ou au 01 34 84 45 78



Association des Maires Ruraux de France

Avec le soutien du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales



Infos mairie



REMERCIEMENTS

L'amicale des anciens combattants tient à exprimer toute sa gratitude aux paroissiens peu nombreux, il faut le constater, qui ont assisté à la messe donnée en l'honneur des enfants de Sonchamp morts pour la France, ainsi qu'à la très nombreuse et attentive assistance qui nous a accompagnés tout au long de notre cérémonie patriotique du 11 novembre 2024.

Merci aux parents qui ont su faire passer ce message de devoir, de mémoire et accompagner leurs enfants. Également merci aux jeunes conseillers municipaux qui assurent avec beaucoup de sérieux les différentes tâches qu'ils ont étudiées quelques jours avant la cérémonie avec leurs enseignantes.

Votre présence et celle des enfants nous permettent de croire, que la reconnaissance que vous avez à l'égard de nos camarades tombés au champ d'honneur, est profondément présente dans vos esprits et que nous pouvons compter sur vous pour assurer la continuité du devoir de mémoire dans notre commune.

Encore un grand merci.

L'amicale des anciens combattants.

CINÉ DÉBAT

Animé par le BAZAR CULTUREL

autour du film GOOD LUCK ALGERIA

de Farid Bentoumi



Sam et Stéphane, deux amis d'enfance fabriquent avec succès des skis haut de gamme jusqu'au jour où leur entreprise est menacée. Pour la sauver, ils se lancent dans un pari fou : qualifier Sam aux Jeux Olympiques pour l'Algérie, le pays de son père. Au-delà de l'exploit sportif, ce défi improbable va pousser Sam à renouer avec une partie de ses racines.

Vendredi 31 janvier 2025 à 20h30

Retrouvons-nous dans la salle des fêtes pour assister à la projection du film suivie d'un débat.

Réservation auprès de la mairie au 01 34 84 41 08 ou par mail mairie@sonchamp.fr

Infos mairie

LE REPAS DES SÉNIORS



Le repas des séniors s'est déroulé le 11 novembre dans le préau de l'école.

Plus de 50 personnes étaient présentes. Nous avons été accueillis par le conseil municipal des enfants qui nous a lu quelques poèmes sur le temps qui passe trop vite.

Et justement, le temps est resté comme suspendu tant nous étions bien. Entre le plaisir de discuter ensemble, de déguster un bon repas, de profiter de ces belles tables ornées de compositions florales et de menus d'hier et d'aujourd'hui, nous avons passé un très bon moment.

Pour ceux qui ont apprécié ce repas préparé et servi par « Tentations gourmets » venant de Dangeau (28) n'hésitez pas à les retrouver sur leur site et à noter leur prestation :

www.traiteur-tentationsgourmets.fr

C.Jarri



APRÈS-MIDI RECONTRES

Jeudi 12 décembre de 15h à 17h

Dans la salle des fêtes.

Inscription nécessaire en mairie au 01 34 84 41 08 ou par mail : mairie@sonchamp.fr avant le 10 décembre 2024



AIDE AUX COLLÉGIENS pour leur CARTE DE TRANSPORT

Le CCAS décide d'attribuer une allocation annuelle de 80€ aux collégiens de la commune sous condition de ressource correspondant aux tarifs 1 et 2 du centre de loisirs et du périscolaire soit entre 0 et 12 000 €.

Pour calculer ce tarif, il faut prendre en compte tous les revenus bruts (avant abattements) mentionnés sur le dernier avis d'imposition, ajouter ou déduire les pensions alimentaires (selon si elle est perçue ou versée) ainsi que les revenus versés par la CAF. Le montant obtenu doit être divisé par le nombre de parts figurant sur l'avis d'imposition.

Pour en bénéficier, il faudra :

- Fournir un RIB
- Fournir la facture d'achat du titre de transport
- Établir une déclaration sur l'honneur de ne pas percevoir d'autres aides pour la carte de transport des collégiens dont le cumul dépasserait le coût du transport
- Transmettre une copie ou l'original de votre avis d'imposition 2023

Ces documents doivent être déposés à la mairie avant le 31 décembre 2024 au service du CCAS ou par mail ccas@sonchamp.fr.

École La Genêtier

*A l'école, on apprend à lire, à compter bien sûr !
mais on découvre aussi mille autres choses qui nous font grandir
ENSEMBLE... Pour preuve, quelques projets menés dans les classes le mois dernier*

LES PAPILLONS

des CE1



Un matin, dans notre classe de CE1, nous avons trouvé dix boules blanches. Nous nous sommes demandé ce que c'était. C'était blanc, doux et collant comme de la soie. C'était des cocons.

Après 27 jours au chaud, des papillons sont sortis.

Ils ont des ailes, une tête, six pattes, deux antennes, deux yeux, un thorax, un abdomen, une queue et quelquefois des trompes pour se nourrir. Ils sont blancs, noirs, jaunes, gris et marron.

Après nos observations et nos recherches, nous avons trouvé le nom de nos papillons. Ce sont des Bombyx. Ils sont spéciaux parce qu'ils ne partagent pas les mêmes caractéristiques que les papillons de jour. Par exemple, ils n'ont pas les mêmes antennes et n'ont pas les mêmes couleurs. Les antennes de nos papillons ressemblent à des peignes ou des plumes. Ils n'ont pas de trompe non plus, donc ils ne se nourrissent pas. Ils s'accouplent. Ils vivent seulement 7 jours. Après avoir pondu des œufs, ils se mettent au sol, cela veut dire qu'ils vont mourir bientôt. Finalement, ce sont des papillons de nuit.

Nous avons hâte de continuer notre élevage pour découvrir ce qui se cache dans les œufs et pour continuer d'avoir la visite des CP et CE2.

En CP/CE2, DES ŒUVRES D'ARTS PLASTIQUES en lien avec LE VENDÉE GLOBE



Depuis le 10 novembre, 2 classes s'intéressent au Vendée Globe. Ils apprennent à naviguer depuis Sonchamp grâce à l'application Virtual Regatta.

Chaque jour, les classes suivent l'avancée des skippers et apprennent de nouveaux mots de navigation (au portant, au près), se repèrent en mer (longitude, latitude...)

Et vendredi 15 novembre, Marco, en CE2, a invité son grand frère Sylvio qui est skipper. Il leur a présenté son métier. Il a répondu aux nombreuses questions des enfants qui étaient ravis de pouvoir l'interroger.

École La Genêtier



UN TRAVAIL POUR LUTTER CONTRE LE HARCÈLEMENT

Jeudi 7 novembre, c'était la journée du harcèlement.

En classe de CM2, on a participé à un jeu de l'oie. C'est comme un jeu de l'oie classique mais à chaque fois, on avait une question ou une anecdote sur le harcèlement ou le cyberharcèlement. On a compris que, s'il y a un copain tout seul, il faut aller le voir et lui demander s'il veut jouer avec nous. Ensuite nous avons joué à un autre jeu. La maîtresse nous a collé des gommettes sur le front. Le but était de constituer des groupes mais sans parler. Exemple : les gommettes rouges avec les gommettes rouges, les vertes avec les vertes. Il y avait des observateurs et ils ont observé qu'il y avait un élève sans groupe. A un moment, il a vu qu'il n'était dans aucun groupe. Il a attendu que tous les groupes se forment. C'était comme s'il était rejeté. Il était seul. Il s'est senti seul, tout seul.

Ce jeu explique qu'il ne faut laisser personne de côté. Car ça peut aussi se passer à l'école. Si quelqu'un nous menace et qu'il dit qu'il ne faut pas en parler ; il faut quand même en parler.

On a aussi retenu les numéros d'urgence gratuits dont le 3018 et le 3020 pour le cyberharcèlement.

Nous avons beaucoup appris sur le harcèlement.

Les élèves de CM2

Et pour finir...
*la neige qui s'est invitée
pour le plus grand
bonheur des enfants ...*



La Bibliothèque

Bébés lecteurs

Séance le vendredi à 9h30
A la bibliothèque.
Ouvert à tous. Sans inscription.
Gratuit.

Prochaines séances :

Le 20 décembre : théme Noël
Le 24 janvier : théme un kamishibaïs



Vacances de Noël

La bibliothèque sera fermée du 21 décembre au 6 janvier inclus



Périscolaire



La vie Associative



Communiqués

TRANSFORMATION DU PÉAGE, EN FLUX LIBRE, SUR L'A13

à compter de décembre 2024

Depuis juin 2024, le péage en flux libre est en service sur l'autoroute A14 entre La Défense (92) et Orgeval (78) et sur les nouveaux accès du diffuseur n°18 d'Heudebouville (27) sur l'A13.

À compter de décembre 2024, c'est l'ensemble de l'axe Paris-Normandie (A14 - A13) avec la section reliant Orgeval (78) et Caen (14) sur l'autoroute A13 qui sera transformée en péage en flux libre.

Avec le péage en flux libre, les conducteurs n'ont plus besoin de s'arrêter pour payer le péage. Le paiement s'effectue une fois l'ensemble du trajet terminé, dans un délai de 72h. Les barrières physiques de péage sont remplacées par des portiques équipés de capteurs et de caméras.

Cette transformation permettra des trajets plus fluides, plus sûrs et plus simples, tout en réduisant l'empreinte environnementale.

Afin d'accompagner ce changement majeur dans l'utilisation de l'autoroute, nous avons actualisé le kit de communication à l'adresse suivante :
www.autoroutes.sanef.com/fr/flux-libre/kit-communication-autoroute-A13

Petites annonces

PIZZ'ATIQ

Après plusieurs semaines de démarches administratives et travaux, Atiq et son équipe vous accueillent depuis le 14 novembre chez PIZZ'ATIQ tous les jours de 11h à 14h30 et de 18h à 22h !

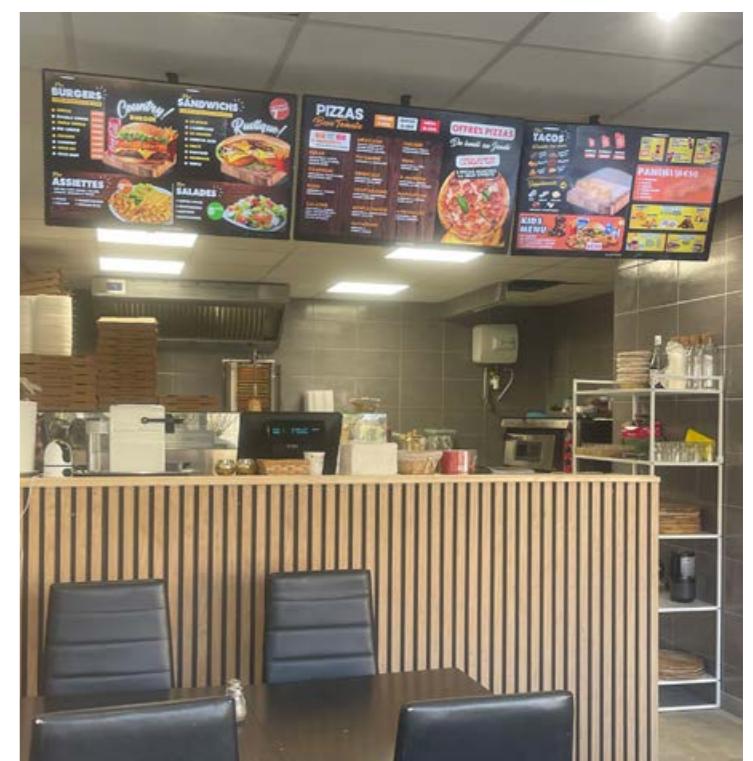
Sur place, à emporter ou en livraison venez goûter pizzas, kebabs, burgers, paninis, croq, salades ...
Vous nous en direz des nouvelles !

Vous pouvez nous joindre aux
01 34 84 93 46 ou 06 84 06 93 85

On vous dit à bientôt !



**Vous souhaitez vous équiper d'un composteur ?
Rendez-vous sur notre site internet
www.sictomregionrambouillet.com**



Agenda et petites annonces

7 DÉCEMBRE - NUIT DU BADMINTON

au gymnase à partir de 18h

7 DÉCEMBRE - SPECTACLE / GOÛTER POUR LES ENFANTS

- 15h salle des fêtes

12 DÉCEMBRE - APRÈS-MIDI RENCONTRES

de 15h à 17h salle des fêtes

15 DÉCEMBRE - BELOTE

- salle des fêtes

12 JANVIER - GALETTE DES ROIS

INTERGÉNÉRATIONNELLE (Atelier des parents)
salle des fêtes - 15h30 à 17h30 (sur inscription, voir couverture)

Un stage de musique ou de chant à Sonchamp, ou ailleurs !

Voilà une belle idée de cadeau de Noël !

Des propositions pour tous les goûts, tous les styles, à découvrir sur le site internet



Il reste encore quelques places pour les weekends à La Coda de cet hiver.
Bienvenue !

www.avousdejouer.net

L'Epicurienne,

votre commerce multi-services

Des coffrets gourmands Pour remplir La hotte du père noël



- Terrines saveurs gourmandes
- Confitures Bon et Rebond,
- Baio, toute une gamme de jus de pomme Bio
- Bière de Noel
- Biscuits de la vallée
- Whiskys ou Rhums
- Chocolats
- Cafés ou thés

Constituer grâce aux
les produits Régionaux
et l'épicerie fine vos
plus beaux coffrets de
Noël



Pensez à faire vos réserves de timbres,
comme tous les ans l'augmentation aura
lieu dès le 1 er janvier 2024

Préparez vos fêtes de Noël

Du fait maison, de la fraîcheur, tout pour réussir vos fêtes de fin d'année



Huitres direct producteur d'Arvert (17)
À partir de 20 € les 2 douzaines N°3



Saumon fumé maison
De La Boisière l'école
32 € les 8 tranches
Sur commande uniquement
Date limite le 15 décembre



Foie gras maison
Environ selon poids de départ
59 € les 450 gr (1 lobe)

Réservez

Au 01 30 88 65 97

www.epicuriennedesonchamp.com

Reflexologie
Massages
Olfactothérapie
Chrystelle
Chaudé

22 bis rue des Vallées
78120 Sonchamp sur rdv 06 76 90 19 55

Idée Cadeau

Reflexologie Plantaire

Sud-Africaine 60mn 55€ Forfait 5 séances
4 séances + 1 offre 220€

Massages Ayurvédiques

Pieds - Kansu 45mn 55€ Dos 40mn 45€
Corps & Visage - Abhyanga 60mn 65€

Olfactothérapie

Séance 60mn 65€



n°siret : 514 417 815 000 24

Eléonore TAHON & Caroline LELIEVRE

Infirmières D.E



Soins à domicile ou au cabinet

06.42.48.13.23

44 rue André Thome, 78120 SONCHAMP

CHEZ

DELPHINE COIFFURE

NOUVEAU

SOIN BRILLANCE
EXPRESS ET
LES PATINES
NATURELLES

avec un grand choix de
nuances

VENEZ DÉCOUVRIR
LES COFFRETS ET
CARTES CADEAUX
POUR LES FÊTES !

sur rendez-vous au
07.82.09.38.51